

Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 22 JANVIER 2026

DELIBERATION

NOMENCLATURE PREFECTURE : **7.1 DECISIONS BUDGETAIRES**
OBJET : **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET PRINCIPAL**

Total : **56** L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux janvier, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le huit janvier, s'est assemblé au SyAGE, 17 rue Gustave Eiffel à Montgeron (91230) sous la Présidence de François DUROVRAY.

Présents : **47** Gabin ABENA ; Eric ADAM ; Damien ALLOUCH ; Monique BAILLOT ; Faten BENAHMED ; Gaëlle BOUGEROL ; Gilles CARBONNET ; Christophe CARRERE ; Sylvie CARILLON ; Thomas CHAZAL ; Céline CIEPLINSKI ; Olivier CLODONG ; Romain COLAS ; Christine COTTE ; Michaël DAMIATI ; Arnaud DEGEN ; Marie DELAROCHE ; Dominique DEVERNOIS ; Valérie DOLLFUS ; Sylvie DONCARLI ; Nicolas DUPONT-AIGNAN ; François DUROVRAY ; Jocelyne FALCONNIER ; Christian FERRIER ; Annie FONTGARNAND ; Bruno GALLIER ; Christine GARNIER ; Fabrice GAUDUFFE ; Joël GRUERE ; Faten HIDRI ; Anne-Marie JOURDANNEAU FORT ; Colette KOEBERLE ; Nicole LAMOTH ; Klerwi LANDRAU ; Constant LEKIBY ; Jean-Claude LE ROUX ; Muriel MOISSON ; Françoise NICOLAS ; Pascal ODOT ; Christina PEDRI ; Sabine PELLON ; Richard PRIVAT ; Valérie RAGOT ; Danielle ROUSSEAU-NUSBAUM ; Laurent ROUSSET ; Aly SALL ; Fouad SARI

Représentés : **04** Eric BASSET représenté par Céline CIEPLINSKI ; Marie Hélène EUVRARD représentée par Bruno GALLIER ; François GUIGNARD représenté par Christophe CARRERE ; Georges PUJALS représenté par Arnaud DEGEN

Absents : **05** Thierry BATTESTI ; Benjamin DONEKOGLU ; Sandrine LAMIRE ; Jérôme MEUNIER ; Régis PHILIPPE

2026-007

SECRETAIRE DE SEANCE
Arnaud DEGEN

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, siège au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en tête de la présente délibération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (via le Téleréflecteur citoyens www.telerecours.fr)

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être défernée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois par voie postale ou électronique. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte à la date du 29/01/2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 22 JANVIER 2026

DELIBERATION

2026-007	VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 - BUDGET PRINCIPAL
----------	---

VU la note explicative et de synthèse du Président,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L5211-1, L5211-10,

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-PREF.DRCL/951 du 14 décembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine,

VU l'arrêté du Préfet de l'Essonne n°2019-PREF-DRCL-410 du 25 octobre 2019 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine à compter du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2020,

VU, la délibération du Conseil Communautaire du 4 décembre 2025 relative à la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2025 du budget Principal,

VU le projet de Budget primitif présenté,

Le Bureau communautaire consulté,

La Commission Finances, Personnel, Moyens généraux, Mutualisation des services entendue,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 4 voix contre (C. CIELINSKI, E. BASSET (pouvoir à C. CIEPLINSKI), C. CARRERE, F. GUIGNARD (pouvoir à C. CARRERE))

Article 1^{er} : DECIDE, conformément aux possibilités offertes par la nomenclature comptable M57, d'autoriser à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et aux concours aux associations, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Article 2 : ADOPTE le Budget Primitif 2026 du budget principal au niveau des chapitres selon les équilibres suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	CA 2024	BP 2025	BP2026
001	Solde exécution invest. reporté	8 100 816,16	0,00	0,00 €
040	Opérations ordre transf. entre sections	59 968,00	99 521,00	99 521,00 €
041	Opérations patrimoniales	50 815,78	100 000,00	200 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	4 541 052,40	4 246 526,00	4 650 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	237 079,92	924 170,00	1 764 845,00 €
204	Subventions d'équipement versées	0,00	1 770 000,00	1 754 077,00 €
21	Immobilisations corporelles	3 144 615,26	6 120 610,90	5 858 794,72 €
23	Immobilisations en cours	4 931 863,95	13 070 000,00	7 831 425,00 €
26	Participations et créances rattachées	174 800,00	174 800,00	60 000,00 €
TOTAL DEPENSES		21 241 011,47	26 505 627,90	22 218 662,72 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	2 362 971,33	1 317 065,74 €
040	Opérations ordre transf. entre sections	1 771 217,44	1 945 198,83	2 543 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	50 815,78	100 000,00	200 000,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	13 152 900,06	1 615 000,00	0,00 €
13	Subventions d'investissement	311 173,29	5 479 894,71	4 367 591,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	7 364,59	15 002 583,03	13 791 005,98 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00 €
23	Immobilisations en cours	3 120,00	0,00	0,00 €
TOTAL RECETTES		15 296 581,16	26 505 627,90	22 218 662,72 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	CA 2024	BP 2025	BP2026
011	Charges à caractère général	18 479 398,42 €	19 486 529,20 €	18 889 674,26 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	21 258 621,76 €	22 878 500,00 €	22 741 680,00 €
014	Atténuations de produits	23 287 430,00 €	24 635 477,00 €	24 361 313,00 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	2 362 971,33 €	1 317 065,74 €
042	Opérations ordre transf. entre sections	1 771 217,44 €	1 945 198,83 €	2 543 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	36 431 751,64 €	39 185 250,00 €	42 120 815,92 €
68	Charges financières	1 148 230,46 €	1 075 542,27 €	1 040 000,00 €
67	Charges spécifiques	163 164,00 €	5 000,00 €	11 000,00 €
68	Dotations aux provisions, dépréciations	85 548,52 €	0,00 €	15 000,00 €
TOTAL DEPENSES		102 605 362,24 €	111 354 468,63 €	113 039 548,92 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	9 510 129,49 €	0,00 €	0,00 €
013	Atténuations de charges	133 186,84 €	77 000,00 €	77 000,00 €
042	Opérations ordre transf. entre sections	59 968,00 €	99 521,00 €	99 521,00 €
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 391 838,02 €	2 106 427,00 €	2 217 959,00 €
73	Impôts et taxes	41 978 547,00 €	42 074 047,00 €	42 133 725,00 €
731	Fiscalité locale	52 467 375,13 €	53 441 206,00 €	54 887 130,92 €
74	Dotations et participations	13 286 963,51 €	13 411 287,63 €	13 423 213,00 €
75	Autres produits de gestion courante	480 614,16 €	126 000,00 €	181 000,00 €
77	Produits spécifiques	8 137,87 €	20 000,00 €	20 000,00 €
TOTAL RECETTES		120 316 760,02 €	111 355 468,63 €	113 039 548,92 €

Fait et décidé, les jour, mois et an, susdits.

Pour extrait conforme,

#signature#